

Comité international de la Croix-Rouge, aidé d'experts des gouvernements, est invité à accorder une attention particulière au problème dans le cadre des études générales dont j'ai déjà parlé, en vue de l'élaboration d'une législation humanitaire. La résolution a été adoptée, avec une majorité écrasante, par 95 voix contre 4 et 12 abstentions.

Tous les canadiens savent pour quelles raisons l'Organisation des Nations Unies n'est pas nécessairement un centre unique pour toutes les formes d'activités qui contribuent au maintien de relations pacifiques et au soulagement des souffrances humaines. Le Gouvernement canadien reconnaît depuis longtemps la valeur des énormes services que rendent le Comité international, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les sociétés nationales de la Croix-Rouge dans ce domaine vital. Il a donné tout son appui aux efforts déployés par la Croix-Rouge pour aller plus loin qu'il n'avait été possible jusqu'ici dans l'édification d'un système de normes juridiques et morales de conduite humanitaire. Le Gouvernement est extrêmement heureux du succès remporté par la Conférence d'Istanbul et il s'engage à faire tout possible pour donner une application concrète et suivie aux décisions prises la semaine dernière.